

L'ENTRETIEN DE LA CHAUDIÈRE : MODE D'EMPLOI

jeu 19/07/2018 - 10:00

Source *Baticopro.com*

L'âge de la chaudière importe peu sur son entretien en ce sens que l'intervention d'un professionnel est obligatoire sur tous types de chaudières, que celles-ci soient neuves ou aient été posées il y a 10 ans. Ce genre d'entretien permet de renforcer la sécurité des habitants et du bâtiment.

Les chaudières concernées

L'[entretien du réseau de chauffage](#) est obligatoire en copropriété, depuis septembre 2009, et doit être réalisé une fois par an par un professionnel qualifié. Les chaudières au fioul, au bois, au gaz, au charbon et les chaudières multi combustibles sont toutes concernées par cette réglementation dès lors que la puissance de l'équipement se trouve entre 4 et 400 kilowatts.

[Lire la suite sur Baticopro](#)

